



CFDT

REORGANISATION DES SERVICES

Pas de réorganisation réussie sans les agents et sans dialogue social !

Les fusions, restructurations et mutualisations de services sont toujours d'actualité dans de nombreuses directions ! Elles peuvent répondre à une nécessité pour améliorer le service public et/ou à une commande politique, mais celles-ci n'apparaissent pas toujours clairement. Souvent les agents n'y sont pas associés, ce qui génère stress et mal-être au travail. Il est de la responsabilité des politiques de définir leurs priorités et de celle des directions de penser de nouvelles organisations de services. Mais les changements ne seront réussis – et le projet politique mené à bien – que si les agents chargés de leur mise en œuvre peuvent y souscrire largement.

Les étapes d'une réorganisation réussie : Pour la **CFDT** tout changement d'organisation doit avoir un sens ; il doit répondre à un objectif politique et être expliqué à tous les agents, en répondant à leurs questions. Les personnels connaissent leur travail et son organisation. Ils doivent être associés le plus en amont possible sur les projets de changement et donner leur point de vue dans les espaces de discussion prévus par les protocoles Qualité de Vie au Travail. Les encadrants doivent y trouver leur place pour faire redescendre l'information correctement aux agents. Le projet de changement doit pouvoir intégrer les suggestions des personnels : plus il sera construit, plus il sera accepté. C'est le moment de repenser et de revoir les process et pratiques professionnelles. Toute organisation du travail est perfectible ! L'employeur doit ensuite ouvrir une négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue d'un protocole d'accord soumis à leur signature, assorti d'un comité de suivi. La communication doit être prévue à chaque étape pour donner lisibilité et transparence : rien de plus usant que les rumeurs et les bruits de couloirs. Au fur et à mesure qu'une

RÉORGANISATION DES SERVICES



réorganisation se précise, il importe d'en repérer les impacts : les formations pour s'adapter aux évolutions et aux nouvelles missions, préparer d'éventuelles reconversions, les recrutements internes et externes, la prise en compte des mobilités, le changement de lieux de travail, de mobilier et matériel, les réunions pour préparer puis accompagner la réorganisation, résoudre les problèmes qui surgissent, etc.

Une réorganisation ne doit ni être brutale, ni traîner en longueur. Elle doit faire l'objet d'un séquençage précis pour ne pas être cause de... désorganisation.

La CFDT est convaincue que les réorganisations sont mieux réussies quand les agents concernés y sont associés : qui mieux qu'eux connaît précisément le travail à réaliser, pour rendre à la population qu'ils rencontrent quotidiennement, le service public le mieux adapté ?

CFDT UN SYNDICAT ANCRE DANS VOTRE REALITE

Syndicat CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS

☎ 01 49 96 68 10

E-mail : spp.cfdt@paris.fr

Web : cfdtintercospp.fr

